

DECISION DU PRESIDENT N° 2020-081

ATTRIBUTION DES MARCHES PUBLICS N°2020-033 ET 2020-034 « TRAVAUX DE REALISATION, DE REPARATION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES »

Le Président de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.5214-1 et suivants,

Vu le code de la commande publique et notamment ses articles L..2120-1 2°, L.2123-1 1°, R.2121-5, R.2123-1 1° et R.2123-4 et suivants,

Vu la délibération n°2014-4-02 du 24 avril 2014 modifiée portant délégation d'une partie des attributions du Conseil Communautaire au Bureau et au Président,

Vu la délibération du Bureau n°2020-02-18 du 13 février 2020 portant autorisation de lancement de la consultation, d'attribution et de signature de l'accord –cadre à bons de commandes de travaux de réalisation, de réparation, de renouvellement et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence envoyé à la publication le 27 février 2020 sur le BOAMP et la mise en ligne du dossier de consultation des entreprises sur le profil d'acheteurs Marchés Sécurisés et sur le site internet de la Communauté de Communes le 27 février 2020,

Vu le rapport d'analyse des offres,

Vu les crédits inscrits au Budget 2020,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le rapport d'analyse des offres et le classement qui en résulte,

Article 2 : d'attribuer le marché public n°2020-033 « TRAVAUX DE REALISATION, DE REPARATION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES – Lot 1 : Travaux d'assainissement par terrassement » au groupement GIRASE TP / SOCOVA TP / SEDEP et POISSONNET TP, avec un minimum annuel de 200 000,00 € HT et un maximum de 500 000,00 € HT, soit un montant minimum total de 800 000,00 € HT et un montant maximum total de 2 000 000,00 € HT sur quatre ans.

Article 3 : d'attribuer le marché public n°2020-034 « TRAVAUX DE REALISATION, DE REPARATION, DE RENOUVELLEMENT ET DE REHABILITATION DES RESEAUX D'EAUX USEES ET D'EAUX PLUVIALES – Lot 2 : Travaux de réhabilitation des réseaux par chemisage » à ATLANTIQUE REHABILITATION avec un minimum annuel de 100 000,00 € HT et un maximum de 400 000,00 € HT, soit un montant minimum total de 400 000,00 € HT et un montant maximum total de 1 600 000,00 € HT sur quatre ans

Article 4 : de signer les marchés publics et l'ensemble des pièces s'y rapportant,

Article 5 : de dire que la présente décision sera communiquée pour information au Conseil Communautaire lors de sa prochaine réunion,

13/05/2020

Envoyé en préfecture le 03/06/2020
Reçu en préfecture le 03/06/2020
Affiché le **03 JUIN 2020**
ID : 085-200023778-20200529-DCP_2020_081-DE

A Givrand, le 29 mai 2020

- Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : **03 JUIN 2020**
 - de l'affichage le : **03 JUIN 2020**
 - de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le :

03 JUIN 2020

Le Président,

Christophe CHABOT



La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr